

COMMUNIQUÉ



Versement du deuxième acompte provisionnel et du dépôt des ETAFI

La Direction générale des Impôts et des Domaines rappelle aux usagers **les échéances du 30 Avril 2024** établies comme suit :

- le paiement du deuxième acompte provisionnel de l'Impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) ;
- la déclaration de la contribution économique sur la valeur ajoutée (CEL /VA) ;
- le dépôt des états financiers (les usagers relevant de la Direction des Grandes Entreprises et de la Direction des Moyennes Entreprises sont invités à effectuer le dépôt de leurs états financiers sur la plateforme Sen ETAFI accessible à partir du site web (www.dgid.sn)).

A ce titre, les usagers sont invités à se rapprocher du centre territorialement compétent afin d'accomplir leurs obligations fiscales.

**Le Bureau de la Communication
et de la Qualité (BCOMQ)**

La DGID, toujours plus proche pour mieux vous servir.

Pour tout renseignement

☎ **Standard
33 889 20 02**

🌐 **Site web
www.dgid.sn**

Vous pouvez suivre notre actualité sur nos réseaux sociaux :

f Facebook @dgid.sn

in LinkedIn @dgid.sn

▶ Youtube : @dgidtv